



جمعية التواصل للتنمية المجتمعية

Association Attawassol pour le développement communautaire

---

**Cahier des Prescriptions Spéciales**

Appel d'offre ouvert sur offres des prix

N° 01/2026

DU 23/03/2026 À 11 H 00 min

En séance publique

RELATIF AUX

**« Travaux d'aménagements solaires et hydrauliques »**

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE**

Le présent Cahier de prescriptions spéciales (CPS) relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° : **01/2026**, ayant pour objet : « **Travaux d'aménagements solaires et hydrauliques** » divisé en quatre lots distincts :

- Lot 1 : Fourniture et installation de systèmes photovoltaïques et de pompes.
- Lot 2 : Travaux de pose de clôtures métalliques
- Lot 3 : Travaux de construction de châteaux d'eau
- Lot 4 : Travaux de construction de fontaines publiques

Chaque concurrent est autorisé à soumissionner pour un ou plusieurs lots, conformément à son domaine d'activité et à ses capacités techniques et financières.

## **ARTICLE 2 : CONSISTANCE DU MARCHE**

Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) a pour objet de définir les conditions techniques et contractuelles à l'exécution du projet d'approvisionnement en eau potable dans 8 villages ruraux, ciblées par l'association ATDC, maître d'ouvrage (MOA), notamment dans les provinces suivantes du royaume du Maroc : Boulmane et Figuig.

Les prestations demandées comprennent l'installation des pompes à eau, la mise en place de systèmes solaires, la connexion aux forages existants, l'installation de clôtures pour protéger les équipements et la construction des fontaines publiques pour s'approvisionner de l'eau potable.

## **Article 3 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

Le titulaire du marché sera tenu d'exécuter les travaux suivants :

1. Installation des pompes à eau dans 8 villages ruraux situés dans les deux provinces susmentionnées, pour l'extraction de l'eau à partir des forages existants.
2. Mise en place de systèmes d'énergie solaire pour assurer l'alimentation électrique des pompes installées.
3. Raccordement des pompes aux forages existants afin de garantir un approvisionnement fiable et continu en eau potable.
4. Construction de réservoirs ou de châteaux d'eau adaptés aux besoins des villages concernés.
5. Aménagement d'une fontaine publique par village, permettant aux habitants de s'approvisionner directement en eau potable.
6. Installation de clôtures de protection autour des équipements hydrauliques et solaires, en vue d'assurer leur sécurité et leur durabilité.

7. Conception, fabrication et installation de plaques de visibilité, comportant les logos du MOA et de ses partenaires, conformément aux normes de communication et de visibilité en vigueur.

#### **Article 4 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

Le titulaire du marché sera tenu de :

- Respecter les normes marocaines en matière de travaux hydrauliques et d'installations solaires.
- Fournir tout le matériel et les équipements nécessaires à la bonne exécution des travaux.
- Garantir les installations et les travaux pour une durée minimale de 6 mois après réception.

#### **ARTICLE 5 : REPRÉSENTATION DU TITULAIRE**

Pendant toute la durée d'exécution du marché, le titulaire devra désigner un représentant muni des pouvoirs nécessaires pour assurer tout le suivi et de la réalisation de la prestation objet du marché.

#### **ARTICLE 6 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET DEFINITIF**

Le titulaire du marché est tenu de constituer un cautionnement définitif de trois pour cent (3%) du montant initial du marché, dans les 20 jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Dans le cas où le titulaire ne réalise pas le cautionnement définitif dans le délai prévu ci-dessus, le montant du cautionnement provisoire reste acquis au MOA.

Le cautionnement définitif sera restitué au titulaire à la prononciation de la réception définitive de la totalité des prestations requises.

#### **ARTICLE 7: DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution est fixé à six (6) mois à compter de la date précisée sur l'ordre de service de commencement des prestations.

Un calendrier sera arrêté en commun accord pour le commencement des prestations objet du présent marché, dans chaque localité. Le titulaire est tenu de respecter le calendrier d'intervention indiquant les dates de début et de fin pour chaque opération qui lui seront notifiées par le MOA.

Un retard non dûment justifié par le titulaire à exécuter ses obligations l'exposera à l'une ou à toutes les sanctions ci-après : saisie de son cautionnement, imposition de pénalités de retard et résiliation du marché pour carence à l'exécution.

Il faut noter que le MOA se réserve le droit de modifier ces dates pour tenir compte des conditions climatiques et sociales réelles au niveau de chaque zone dans laquelle se dérouleront les interventions de manière à permettre leur bon déroulement.

## **ARTICLE 8 : MODALITES DE PAIEMENT**

Le MOA s'acquittera des sommes dues au titulaire du marché par virement bancaire sur le compte indiqué dans l'acte d'engagement, sur présentation d'une facture correspondant aux prestations effectivement réalisées et réceptionnées.

La facture devra obligatoirement respecter les conditions suivantes :

1. Être conforme au bordereau des prix et au détail estimatif des prestations réalisées ;
2. Être signée par la personne ayant délégation de pouvoirs, datée et cachetée ;
3. Être libellée en toutes lettres ;
4. Faire apparaître distinctement les montants HT, TVA et TTC. Pour les fournisseurs étrangers, la facture devra indiquer le montant de la part à transférer en devise ;
5. Mentionner les références du marché, l'intitulé exact du compte bancaire du titulaire et le RIB complet de 24 chiffres correspondant au compte indiqué dans l'acte d'engagement.

Le paiement sera effectué par tranches comme suit

40% du montant de chaque facture sera payé au début de l'exécution des travaux.

50% du montant de chaque facture sera payé après l'avancement de 50% des travaux.

10% du montant de chaque facture sera payé après l'achèvement total des travaux à 100%.

## **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DU TITULAIRE**

Par sa signature, le titulaire du marché reconnaît qu'il est entièrement responsable de tous accidents ou dommages, matériels ou corporels, résultant directement ou indirectement des fournitures objet du marché, ou causés par son personnel, son matériel ou ses installations. Cette responsabilité s'étend pendant l'exécution des prestations et des livraisons, ainsi qu'après leur achèvement, durant toute la période légale de responsabilité. Le titulaire sera tenu, le cas échéant, de prendre toutes les mesures nécessaires à sa charge pour prévenir, limiter ou réparer ces accidents ou dommages. En conséquence, le MOA est entièrement dégagé de toute responsabilité vis-à-vis de ces accidents ou dommages.

## **Article 10 : MODALITES DE RECOUVREMENT**

Le paiement sera effectué progressivement, au fur et à mesure des réceptions partielles provisoires prononcées par le MOA. Il portera uniquement sur les travaux et installations livrés ainsi que sur les fournitures effectivement fournies. Seules seront réglées les prestations prescrites par le présent CPS ou par ordre de service notifié par le MOA. Toute pénalité pour retard ou non-conformité sera appliquée conformément à la législation marocaine en vigueur.

## **ARTICLE 11 : PENALITES DE RETARD**

A défaut d'avoir réalisé les prestations dans les délais prescrits par le présent CPS, il sera appliqué au titulaire une pénalité par jour calendaire du retard de 1‰ (Un pour mille) du montant initial du marché.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure préalable sur ses créances et au besoin sur ses cautions. L'application de ces pénalités ne libère en rien le titulaire de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à huit pour cent (8 %) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des mesures coercitives.

## **ARTICLE 12 : DELAI DE GARANTIE**

Le délai de garantie pour chaque lot est comme suit :

- Lot 1 : Fourniture et installation de systèmes photovoltaïques et de pompes. – **6 mois**
- Lot 2 : Travaux de pose de clôtures métalliques - **6 mois**
- Lot 3 : Travaux de construction de châteaux d'eau - **12 mois**
- Lot 4 : Travaux de construction de fontaines publiques **12- mois**

Les délais de garantie suscités concernent tous les articles mentionnés dans les bordereaux des prix – détail estimatif, et sont exigés du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

## **ARTICLE 13 : RÉCEPTIONS PROVISOIRE ET DÉFINITIVE**

La première réception fera partie de la réception provisoire. Le titulaire du marché doit obligatoirement respecter les précisions qui seront indiquées dans la note d'ordre de service. La fourniture des équipements nécessaires à l'installation du système d'eau potable, ainsi que les travaux de construction requises seront réceptionnés par une commission désignée par le MOA, qui vérifiera leur conformité sous tous les aspects et validera ensuite la marchandise en question.

La dernière réception provisoire donnera lieu à la réception définitive des prestations requise, qui aura lieu dès l'achèvement des travaux de construction et d'installation indiqués dans le présent CPS.

Ils pourront être refusées lors de la réception, les fournitures qui ne seraient pas conformes aux clauses techniques du marché. Les remplacements des fournitures non conformes aux clauses techniques devront être effectués dans un délai de huit (8) jours à compter du jour de la réception. Les frais occasionnés par ces remplacements restent à la charge du titulaire y compris les frais de chargement, déchargement et de transport par le retour des fournitures refusées.

## **ARTICLE 14 : COUVERTURE DES RISQUES EN APPLICATION DU MARCHE**

Les installations et travaux livrés en exécution du présent marché seront entièrement couverts contre tous risques, pertes ou dommages découlant de leur acquisition, leur livraison, leur installation et mise en œuvre de façon prévue par le présent CPS.

En cas d'accident, quelle qu'en soit la cause, le titulaire est tenu de procéder, dans les délais les plus réduits, à leur remise en état.

Le titulaire garantira et indemniserà le MOA contre toute demande des dommages et intérêts ou indemnités et contre toute réclamation, plainte, poursuite, frais, charges et dépenses de toute nature relative à ces accidents ; le titulaire est tenu d'informer le MOA de tout accident survenu dans le cadre du présent marché.

#### **ARTICLE 15 : MESURES DE SECURITE ET D'HYGIENE**

Le prestataire s'engage à respecter les mesures de sécurité et d'hygiène et de désinfection prévues par les autorités publiques, conformément aux dispositions de la réglementation et normes marocaines en vigueur.

#### **ARTICLE 17 : PROGRAMME ET CADENCE D'EXECUTION**

Dans un délai de (20) vingt jours à compter du lendemain du jour de la notification de l'ordre de service, le titulaire du marché sera tenu de commencer les travaux de construction et d'installation requise, comme sera indiqué dans l'ordre de service.

#### **ARTICLE 18 : CONDITIONS DE RESILIATION DU MARCHE**

Le MOA, sans préjudice des autres recours prévus par le marché, peut notifier par écrit au titulaire du marché la résiliation totale ou partielle du marché dans les situations suivantes :

- a. Si le prestataire ne parvient pas à livrer tout ou partie des prestations dans les délais spécifiés dans le présent marché ou dans l'un des avenants consentis par le MOA.
- b. Si le prestataire ne respecte pas ses obligations telles que prescrites dans le présent marché.
- c. Si, dans l'une des situations mentionnées ci-dessus, le prestataire ne remédie pas à son défaut dans les délais prescrits après avoir reçu une notification de la part du MOA faisant état de son manquement à ses obligations.

#### **ARTICLE 19 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET CORRUPTION**

Le titulaire ne doit pas recourir par lui-même ou par autres personnes interposées à des pratiques de fraude ou de corruption que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché. Il ne doit pas faire non plus des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et lors des étapes de son

exécution. Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du présent marché.

## **ARTICLE 20 : CONTESTATIONS ET LITIGES**

En cas de différends ou de litiges survenant entre le MOA et le titulaire durant l'exécution du marché, les parties conviennent que ceux-ci seront portés devant les tribunaux compétents conformément à la législation en vigueur.

## **ARTICLE 21 : LIAISONS AVEC L'ADMINISTRATION**

Le titulaire est tenu de fournir à tout moment tous renseignements intéressant l'exécution du marché dont le MOA juge nécessaire d'avoir connaissance.

Il est précisé que les demandes de renseignements adressées au titulaire par le MOA ne peuvent être considérées comme ingérence de celui-ci dans l'exécution du marché, ni entraîner un partage quelconque de responsabilité entre le MOA et le titulaire. Ces demandes conserveront un caractère documentaire.

En tout état de cause, le titulaire demeure seul responsable de l'exercice de la fonction qui lui est propre à l'intérieur des obligations de son marché.

Toutes les fois qu'il en est requis, le titulaire se rendra aux convocations du MOA, dans ses bureaux ou sur le terrain, le cas échéant, de manière qu'aucune opération ne puisse être retardée ou suspendue en raison de son absence.

Il informe notamment le MOA des incidents du terrain, de l'avancement des livraisons, et mettra à la disposition de celui-ci tous documents relatifs au déroulement du présent marché.

## **ARTICLE 22 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU REGLEMENT DU MARCHÉ**

Il sera envoyé au titulaire un ordre de service de commencement des travaux. Les ordres de services seront écrits, datés, numérotés et enregistrés. Le titulaire doit se conformer strictement aux ordres de service qui lui seront notifiés par le MOA. Des ordres de service d'arrêt de travaux peuvent, à l'appréciation du MOA, être donnés au titulaire du marché, selon l'un des motifs suivants :

- Force majeure ;
- Intempéries ;
- Autres motifs jugés valables par le MOA.
- Avenants au marché

Le marché ne sera ni révisé ni modifié sur aucun point, si ce n'est pas par un avenant écrit, signé par les deux parties, et approuvé conformément à la législation en vigueur.

Dans le cas de refus de signature ou de signature avec réserves par le titulaire, le MOA dressera un procès-verbal de la présentation et des circonstances qui l'ont accompagnée. Ce procès-verbal est annexé aux pièces non acceptées.

## **ARTICLE 23 : ADAPTATION ET EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE PROJET**

Il est précisé que :

1. Dans l'hypothèse où un excédent financier serait constaté à l'issue de l'exécution des prestations initialement prévues, le MOA se réserve le droit d'affecter ce surplus à l'extension du projet vers d'autres zones bénéficiaires. Les modalités techniques et financières de ces extensions seront définies ultérieurement, d'un commun accord avec le titulaire.
2. Le MOA se réserve également le droit de modifier le périmètre initial du projet en cas de circonstances particulières, telles que :
  - l'intervention d'une autre institution, autorité ou association qui aurait déjà équipé la zone prévue,
  - l'impossibilité technique ou naturelle d'exploiter une ressource (ex. assèchement d'un puits),
  - ou toute autre situation jugée équivalente.

Dans ces cas, une zone alternative pourra être substituée, après concertation et validation, sans que le titulaire puisse réclamer une quelconque indemnité.

## **ARTICLE 24 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES PRESTATIONS**

Les prestations demandés, tels que stipulés au présent CPS sont composés des articles et des caractéristiques techniques suivantes :

### **Lot 1 : Fourniture et installation de systèmes photovoltaïques et de pompes**

| <b>N</b> | <b>Désingantion</b>                       | <b>Quantité/unité</b> |
|----------|---|-----------------------|
| 01       | Fourniture et pose Panneau solaire 580 Wc | 144 unité             |
| 02       | Fourniture et pose support panneau        | 144 unité             |
| 03       | Variateur 11 KW                           | 3 unité               |
| 04       | Variateur 7,5 KW                          | 4 unité               |

|    |  |          |
|----|--|----------|
| 05 | Variateur 5,5 KW                         | 1 unite  |
| 06 | Coffret de protection AC/DC              | 8 unité  |
| 07 | Cable solaire 1X6 mm <sup>2</sup> DC     | 900 ML   |
| 08 | Pompe immergée 10HP Mastra ou similaire  | 3 unité  |
| 09 | Pompe immergée 7,5HP Mastra ou similaire | 4 unité  |
| 10 | Pompe immergée 5,5HP Mastra ou similaire | 1 unite  |
| 11 | Cable immergé 3*6                        | 900 Ml   |
| 12 | Cable immergé 3*1                        | 1900 Ml  |
| 13 | Cable torsadé 4*16                       | 700 Ml   |
| 14 | PEHD Q63 16 BAR                          | 800 Ml   |
| 15 | PEHD Q50 16 BAR                          | 2300 Ml  |
| 16 | PEHD Q40 16 BAR                          | 1400 Ml  |
| 17 | CORDE                                    | 190 Kg   |
| 18 | Raccord mal Q63                          | 8 unité  |
| 19 | Coude egal Q63                           | 8 unité  |
| 20 | Sonde de niveau                          | 24 unité |
| 21 | Boite de jonction                        | 8 unité  |

|    |  |             |
|----|--|-------------|
| 22 | Accessoires de raccordement  | 8 unité     |
| 23 | Travaux de génie civil relatifs à la réalisation des infrastructures de support en béton armé (socles, fondations, dalles, massifs, etc.) destinées à assurer la stabilité et supporter la charge des panneaux photovoltaïques.<br>Les dimensions de chaque socle sont de 0,5 m × 0,5 m × 0,5 m. | 144 ML      |
| 24 | Installation et mise en marche de l'intégralité des installations et de système mise en place  | Forfaitaire |
| 25 | Transport, manutention, chargement et déchargement de l'ensemble du matériel, équipements et matériaux jusqu'aux sites d'intervention (à la charge du titulaire)   | Forfaitaire |

## Lot 2 : Travaux de pose de clôtures métalliques

| N  | Désingantion   | Quantité / unité |
|----|--|------------------|
| 01 | La clôture prévue pour sécuriser les installations solaires sera réalisée en grillage galvanisé d'une hauteur de 1,50 mètre, fixée sur une structure métallique robuste.<br>L'ensemble de la clôtures est conçu pour résister aux conditions climatiques locales et assurer la sécurité périmétrique de l'installation solaire | 400 Ml           |
| 02 | Poteaux de soutien : Barre métalliques de 2,00 mètres de hauteur, ancrées au sol avec une profondeur adaptée et d'une section de 0,5 mètre, garantissant solidité et durabilité  | 140 unité        |
| 03 | Grillage : métallique résistante à la corrosion, tendue et fixée solidement aux barre métalliques afin d'assurer une protection optimale contre les intrusions   | 400 Ml           |
| 04 | Porte d'accès : une porte métallique intégrée à la clôture, d'une hauteur de 1,50 m et d'une largeur 1.0 m (L) prévue pour permettre l'entrée du personnel de maintenance tout en maintenant la sécurité du site.  | 08               |

**Lot 3 : Travaux de construction de châteaux d'eau**

| <b>N</b> | <b>Désingantion</b>  | <b>Quantité / unité</b> |
|----------|--|-------------------------|
| 01       | Construction d'un réservoir d'eau en béton armé, dimensions intérieures 3,00 m × 3,00 m × 2,00 m (hauteur), comprenant : | 3 réservoirs            |
| 02       | Mobilisation du chantier : installation des équipements, sécurisation des lieux et remise en état en fin de travaux.     |                         |
| 03       | Terrassement, déblaiement et nettoyage du site   |                         |
| 04       | Implantation géométrique de l'ouvrage  |                         |
| 05       | Fouilles et fondations en béton armé   |                         |
| 06       | Coffrage, ferrailage, et coulage béton (ciment, acier, sable, gravier, pierre)   |                         |
| 07       | Traitement d'étanchéité intérieure   |                         |
| 08       | Finition extérieure  |                         |

**Lot 4 : Travaux de construction de fontaines publiques**

| N  | Désingantion  | Quantité / unité |
|----|---|------------------|
| 01 | Dimensions de la fontaine de hauteur : 1,8m / Largeur : 2 m   | 8 unité          |
| 02 | Terrassement & Fondation :platform de la fontaine Creusement de 0,5 m de profondeur — 1 m à l'avant et 0,5 m l'arrière en béton pour l'installation           | 8 unité          |
| 03 | Finitions de la fontaine : revêtement complet en carrelage  | 8 unité          |
| 04 | Installation du système d'eau : Installation d'un 1 robinet avec débit d'eau contrôlé   | 8 unité          |
| 05 | Main d'œuvre & Installation Générale: Montage complet et mise en service de la fontaine   | 8 unité          |
| 06 | Fourniture et Pose d'une canalisation PEHD Q 25 16 BAR hors terrassement pour l'alimentation en eau depuis le réservoir jusqu'à la fontaine                   | 2400 MI          |
| 07 | Conception et pose d'une plaque de visibilité en marbre blanc gravé, intégrant les logos du MOA et de ses partenaires, fixée sur la structure de la fontaine. | 8 unité          |

**ARTICLE 25 : BORDEREAU DES PRIX FORMANT DETAIL ESTIMATIF**

OBJET DU MARCHE : « Travaux d'aménagements solaires et hydrauliques »

**Lot 1 : Fourniture et installation de systèmes photovoltaïques et de pompes**

| Article   | Quantité | Unité | Prix unitaire<br>en dhs<br>Hors TVA | Prix Total<br>Hors TVA |
|---|----------|-------|-------------------------------------|------------------------|
| Fourniture et pose Panneau solaire 580 Wc   | 144      | unité |                                     |                        |
| Fourniture et pose support panneau  | 144      | unité |                                     |                        |
| Variateur 11 KW   | 3        | unité |                                     |                        |
| Variateur 7,5 KW  | 4        | unité |                                     |                        |
| Variateur 5,5 KW  | 1        | unité |                                     |                        |
| Coffret de protection AC/DC   | 8        | unité |                                     |                        |
| Cable solaire 1X6 mm <sup>2</sup> DC  | 900      | ml    |                                     |                        |
| génie civil: nombre de socles est calculé en fonction du nombre de panneaux. Les dimensions de chaque socle sont de 0,4 m × 0,4 m × 0,4 m | 144      | unité |                                     |                        |
| Pompe immergée 10HP Mastra ou similaire   | 3        | unité |                                     |                        |
| Pompe immergée 7,5HP Mastra ou similaire  | 4        | unité |                                     |                        |
| Pompe immergée 5,5HP Mastra ou similaire  | 1        | unité |                                     |                        |
| Cable immergé 3*6   | 900      | ml    |                                     |                        |

|   |      |             |  |  |
|---|------|-------------|--|--|
| Cable immergé 3*1   | 1900 | ml          |  |  |
| Cable torsadé 4*16  | 700  | ml          |  |  |
| PEHD Q63 16 BAR   | 800  | ml          |  |  |
| PEHD Q50 16 BAR   | 2300 | ml          |  |  |
| PEHD Q40 16 BAR   | 1400 | ml          |  |  |
| CORDE   | 190  | kg          |  |  |
| Raccord mal Q63   | 8    | unité       |  |  |
| Coude egal Q63  | 8    | unité       |  |  |
| Sonde de niveau   | 24   | unité       |  |  |
| Boite de jonction   | 8    | unité       |  |  |
| Accessoires de raccordement   | 8    | unité       |  |  |
| Installation et mise en marche de l'intégralité des installations et de système mise en place | 8    | Forfaitaire |  |  |
| Transport, manutention, chargement et déchargement  | 8    | Forfaitaire |  |  |
| Total hors TVA  |      |             |  |  |
| Montant TVA (20%)   |      |             |  |  |
| Total T.T.C   |      |             |  |  |

**Lot 2 : Travaux de pose de clôtures métalliques**

| <b>Article</b>  | <b>Quantité</b> | <b>Unité</b> | <b>Prix unitaire en dhs<br/>Hors TVA</b> | <b>Prix Total<br/>Hors TVA</b> |
|---|-----------------|--------------|--|--------------------------------|
| Clôture en grillage galvanisé d'une hauteur de 1,50 mètre, fixée sur une structure métallique robuste   | 400             | ml           |  |                                |
| Poteaux de soutien : Barre métalliques de 2,00 mètres de hauteur, ancrées au sol avec une profondeur adaptée et d'une section de 0,5 mètre, garantissant solidité et durabilité | 08              | unité        |  |                                |
| Porte d'accès : une porte métallique intégrée à la clôture, prévue pour permettre l'entrée du personnel de maintenance tout en maintenant la sécurité du site                   | 08              | unité        |  |                                |
| Total hors TVA  |                 |              |  |                                |
| Montant TVA (20%)   |                 |              |  |                                |
| Total T.T.C   |                 |              |  |                                |

**Lot 3 : Travaux de construction de châteaux d'eau**

| <b>Article</b>   | <b>Quantité</b> | <b>Unité</b> | <b>Prix unitaire en dhs<br/>Hors TVA</b> | <b>Prix Total<br/>Hors TVA</b> |
|--|-----------------|--------------|--|--------------------------------|
| Construction d'un réservoir d'eau en béton armé, dimensions intérieures 3,00 m × 3,00 m × 2,00 m (hauteur)           | 03              | réservoir    |  |                                |
| Mobilisation du chantier : installation des équipements, sécurisation des lieux et remise en état en fin de travaux. | 03              | réservoir    |  |                                |
| Terrassement, déblaiement et nettoyage du site   | 03              | réservoir    |  |                                |
| Implantation géométrique de l'ouvrage  | 03              | réservoir    |  |                                |
| Fouilles et fondations en béton armé   | 03              | réservoir    |  |                                |
| Coffrage, ferrailage, et coulage béton (ciment, acier, sable, gravier, pierre)                                       | 03              | réservoir    |  |                                |
| Traitement d'étanchéité intérieure   | 03              | réservoir    |  |                                |
| Finition extérieure  | 03              | réservoir    |  |                                |
| Total hors TVA   |                 |              |  |                                |
| Montant TVA (20%)  |                 |              |  |                                |
| Total T.T.C  |                 |              |  |                                |

**Lot 4 : Travaux de construction de fontaines publiques**

| <b>Article</b>   | <b>Quantité</b> | <b>Unité</b> | <b>Prix unitaire en<br/>dhs Hors TVA</b> | <b>Prix Total<br/>Hors TVA</b> |
|--|-----------------|--------------|--|--------------------------------|
| Dimensions de la fontaine de hauteur :<br>1,8m / Largeur : 2 m   | 8               | unité        |  |                                |
| Terrassement & Fondation : plateforme de<br>la fontaine Creusement de 0,5 m de<br>profondeur — 1 m à l'avant et 0,5 m<br>l'arrière en béton pour l'installation        | 8               | unité        |  |                                |
| Finitions de la fontaine : revêtement<br>complet en carrelage  | 8               | unité        |  |                                |
| Installation du Système d'Eau :<br>Installation de 1 robinet avec débit d'eau<br>contrôlé  | 8               | unité        |  |                                |
| Main d'œuvre & Installation<br>Générale:Montage complet et mise en<br>service de la fontaine   | 8               | unité        |  |                                |
| Fourniture et Pose d'une canalisation<br>PEHD Q 25 16 BAR hors terrassement<br>pour l'alimentation en eau depuis le<br>réservoir jusqu'à la fontaine                   | 2400            | ml           |  |                                |
| Conception et pose d'une plaque de<br>visibilité en marbre blanc gravé, intégrant<br>les logos du MOA et de ses partenaires,<br>fixée sur la structure de la fontaine. | 8               | unité        |  |                                |
| Total hors TVA   |                 |              |  |                                |
| Montant TVA (20%)  |                 |              |  |                                |
| Total T.T.C  |                 |              |  |                                |

Marché N 01/2026, passé après appel d'offres ouvert sur offre de prix en séance publique, le 23/03/2026 à 11 H : 00 min

OBJET DU MARCHÉ : « **Travaux d'aménagements solaires et hydrauliques** »

| <b>Lot</b> | <b>Désignation</b>  | <b>Montant TTC en DHs</b> |
|------------|---|---------------------------|
| 01         | Fourniture et installation de systèmes photovoltaïques et de pompes |                           |
| 02         | Travaux et pose de clôtures métalliques                             |                           |
| 03         | Travaux de construction de châteaux d'eau                           |                           |
| 04         | Travaux de construction des fontaines publiques                     |                           |

*Les soumissionnaires doivent compléter uniquement les lignes correspondant aux lots pour lesquels ils soumissionnent. Toutes les autres cases doivent être barrées ou annotées « N/A ».*

**Vu, présenté et vérifié par :**  
Président de l'association

**Le titulaire :**  
(Lu et accepté, mention manuscrite)